

POLITIQUE

À COLMAR LE 27 AOÛT

Université d'été de l'ICA

L'Initiative citoyenne Alsace (ICA), que préside Pierre Klein, tiendra son université d'été samedi à Colmar, sur le thème de l'enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace. Y sont annoncés (9 h 30) le philosophe Marc Chaudeur, le président de Culture & Bilinguisme d'Alsace-Moselle Jean-Marie Woehrling, le philosophe Jean-Paul Sorg, puis dans l'après-midi (14 h 30) Christophe Boudot-Wolf, secrétaire de l'ICA, Pierre Klein, François Weiss (docteur en linguistique), Thiébaud Zitvogel, enseignant, Jean Peter (ABCM) et Yves Hemedinger, adjoint au maire de Colmar. *Hôtel Bristol – 7, place de la Gare, Colmar*

AUJOURD'HUI

Macron chez les artisans alsaciens

Le ministre de l'Économie Emmanuel Macron sera aujourd'hui en Alsace. Il a accepté l'invitation de la chambre de métiers d'Alsace (CMA) qui l'avait convié à participer aux Universités de l'artisanat qui débiteront à 17 h au parc expo de Colmar. Auparavant, Emmanuel Macron visitera trois entreprises artisanales de la région : d'abord, en fin de matinée, le salon de coiffure strasbourgeois de Bernard Stalter, le président de la CMA, puis, dans l'après-midi, l'atelier de gravure des éditions Bucciali à Colmar ainsi que l'entreprise Rauschmaier, toujours à Colmar, spécialisées dans la fabrication d'isolants. Le ministre de l'Économie consacrera aussi un peu de temps aux parlementaires alsaciens. Il partagera avec eux un « déjeuner républicain »

ENVIRONNEMENT

« Territoires à énergie positive » : douze collectivités alsaciennes labellisées

Douze collectivités alsaciennes ont été labellisées, depuis l'été 2015, « territoires à énergie positive », par le ministère de l'Environnement. Douze collectivités et non pas onze, contrairement à ce que nous écrivions dans les *DNA* de lundi. En effet, il convient d'ajouter le Pays du Sundgau à la liste suivante : communauté de communes Sauer-Pechelbronn, commune de Muttersholtz, communauté de communes de la vallée de Kaysersberg, pays Thur-Doller, Eurométropole de Strasbourg, pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, Association pour le développement de l'Alsace du nord, Mulhouse Alsace Agglomération, Association du pays de Saverne Plaine et Plateau, commune de Bischheim et communauté de communes de Brumath.

PRATIQUE

JEUNES

Un an à Taïwan

Un visa « vacances-travail » est proposé aux Français âgés de 18 à 30 ans, leur permettant de travailler à Taïwan pendant un an maximum (sans possibilité de renouvellement) tout en découvrant la culture chinoise. Le visa « vacances-travail » est suffisant pour pouvoir travailler légalement à Taïwan pendant l'année où il est valide. La demande de visa doit être déposée par le candidat en personne au Bureau de représentation de Taïwan en France, 78 rue de l'Université, Paris.

TTE-RTE 03

HISTOIRE

Soixante-quatorze ans après

L'incorporation de force prise à la légère ?

L'historien et juriste Jean-Laurent Vonau révèle et déplore une analyse récente du ministère allemand des Affaires étrangères sur l'incorporation de force. Elle n'aurait été, estime ce texte, ni un crime de guerre, ni un crime contre l'humanité.



Jean-Laurent Vonau s'indigne de l'analyse juridique que fait le ministère des Affaires étrangères allemand.

PHOTO DNA

sé, qui était en Ukraine, n'a pas porté les armes contre la France, la convention n'a pas été violée sur ce point. Mais chacun sait que l'Union soviétique était alors alliée de la France. Il explique ensuite que, pour les mêmes raisons, la qualification de crime de guerre selon les principes de Nuremberg (1945) n'est pas possible. Il indique enfin que la qualification de crime contre l'humanité pour une incorporation de force n'a été définie que par la convention de Genève de 1949, en vigueur en Allemagne depuis 1955, et qu'elle n'est pas ré-

troactive. **Qu'est-ce qui vous choque dans cette démonstration ?**

On revient soixante-quatorze ans en arrière ! Un État de droit, l'Allemagne, traite avec une grande désinvolture cette question grave. Et cette lettre n'a pas été improvisée : le ministère allemand a mis un an à répondre. Je suis quant à moi persuadé aujourd'hui que nous sommes face à un crime contre l'humanité. L'incorporation de force correspond bien à la définition : elle a été décidée par les autorités du III^e Reich au plus haut niveau et planifiée par l'appareil d'État allemand. **Mais quand le haut fonctionnaire allemand évoque la non-rétroactivité, a-t-il tort ?**

Il oublie bien des choses. Le droit de la guerre est aussi fait des coutumes de la guerre, qui, par tradition, interdisent à l'occupant d'incorporer la population occupée dans son armée. Quand Napoléon I^{er} prélève des contingents en Allemagne, c'est par l'intermédiaire des États allemands qui lèvent les troupes et les lui procurent. Ni Pétain, ni De Gaulle n'ont autorisé Berlin à incorporer des Alsaciens-Mosellans ! J'ajoute que c'est Edgar Faure qui, comme procureur-adjoint pour la France à Nuremberg, a présenté le réquisitoire français. Et il évoque les « crimes de guerre et contre l'humanité »,

et, parmi eux, les « crimes contre la condition humaine », dont le service allemand du travail, et la « conscription militaire forcée sur les territoires occupés ou annexés de fait ». Le tribunal de Nuremberg a pris en compte cette revendication française. La non-rétroactivité invoquée concerne 14-18 ou 1870, mais pas le second conflit mondial, pour lequel ont été forgées ces définitions !

L'accord franco-allemand de 1981, qui a abouti à la création de la Fondation Entente franco-allemande et une modeste indemnisation, ne constituaient-ils pas une reconnaissance du préjudice ?

J'ai toujours dit que cet accord ne constituait pas une reconnaissance du crime, loin de là !

Ce n'était qu'une indemnisation au civil, pas au pénal. Il s'agissait alors d'aplanir les difficultés qui pourraient subsister entre la France et l'Allemagne sur ce dossier. C'est tout. C'est d'ailleurs l'Entente franco-allemande qui a décidé d'utiliser cette somme pour des indemnisations aux incorporés ou à leurs ayant droit.

D'où viendrait ce souci de minimiser l'incorporation de force ?

À mon sens, le ministère allemand craint une demande d'indemnisation. Mais ce que veut cette dame – et bien d'autres –, ce n'est pas cela, c'est simplement la reconnaissance du crime. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES FORTIER

IL Y A SOIXANTE-QUATORZE ANS, L'ORDONNANCE DU GAULEITER

C'est le 25 août 1942, il y a soixante-quatorze ans aujourd'hui, qu'a été publiée l'ordonnance du *Gauleiter* Robert Wagner décidant du service militaire obligatoire des Alsaciens dans l'armée allemande. Son homologue de Moselle, Josef Bürckel, avait fait de même le 19 août. Ces deux décisions entraînèrent l'incorporation de force d'environ 103 000 Alsaciens et 31 000 Mosellans de cet été à la fin de la guerre. La plupart d'entre eux furent envoyés sur le front de l'Est. Un sur trois, estime-t-on, n'en est pas revenu. L'historien Régis Baty estime que 24 000 sont morts au front, 16 000 en captivité dans les camps yougoslaves ou soviétiques, dont plusieurs milliers dans le tristement célèbre camp 188 de Tambov, à 420 km au sud-est de Moscou, où bon nombre d'entre eux furent regroupés par les autorités militaires soviétiques.

AMÉNAGEMENT

Autoroute de contournement de Strasbourg

Les premiers engins en septembre

Le groupe Vinci va débiter en septembre les sondages géotechniques, première étape concrète du chantier de l'A355.

MARDI À LAMPERTHEIM, Arcos, le concessionnaire chargé par l'État de construire l'autoroute de contournement de Strasbourg (et qui est une filiale du groupe Vinci) a commencé un cycle de rencontres avec les agriculteurs qui seront touchés par la construction de l'A355. Il est question d'une dizaine de réunions, jusqu'au 6 septembre pour informer les quelque 180 agriculteurs concernés, du calendrier du chantier et des modalités de remboursement des perturbations et préjudices. Sur le barème de remboursement, peu d'informations si ce n'est que « ce sont des choses classiques sur ce type de projet », indique-t-on du côté de la chambre d'agriculture. Il est notamment question des indemnités pour perte de récolte. Pour ce qui est du calendrier, Arcos a annoncé que les forages géotechniques débiteront autour du 15 septembre et dureront jusqu'en février. Il s'agit d'établir avec précision la nature des sols et du sous-sol, pour toute l'autoroute et ses principaux ouvrages d'art, qu'il s'agisse de la tranchée couverte et du viaduc à Vendenheim, ou encore du via-

duc de la Bruche entre Erolsheim et Kolbsheim.

Les diagnostics archéologiques à partir de l'automne

Au sujet de ce dernier ouvrage (480 mètres de longueur), le concessionnaire, qui avait procédé à un appel d'offres, annonce qu'il vient de choisir le cabinet d'architectes Lavigne et Chéron JDM, à Vanves, pour l'intégration architecturale et paysagère du franchissement de la Bruche (*voir l'illustration*). Pour en revenir aux sondages géotechniques, ils seront réalisés par des petits engins (les premiers) automoteurs à chenillettes qui procéderont à des carottages à diverses profondeurs

MANIF ANTI A355 LE 15 OCTOBRE

Les opposants au projet d'autoroute (GCO) annoncent une grande manifestation le samedi 15 octobre à Strasbourg. L'objectif est de mobiliser contre l'A355 et des militants engagés dans d'autres luttes en France (Bure, l'A31 ou encore Notre-Dame-des-Landes) sont attendus ainsi que des « personnalités nationales ». Un certain nombre de tracteurs sont aussi attendus pour cette manifestation qui partira du Wacken à 14 h 30.



Esquisse du projet de viaduc de la Bruche pour l'autoroute A355 imaginé par le cabinet Lavigne & Chéron JDM. DR

(jusqu'à 30 mètres) et à des tests des caractéristiques mécaniques des sols. Des études de ce genre figurent dans le dossier qui avait été soumis à l'enquête publique en 2006. Ces nouveaux sondages visent à confirmer et affiner les données recueillies. Au calendrier également, cet automne, sur le tracé de la future autoroute, les diagnostics archéologiques. « Nous attendrons que les dernières récoltes de maïs soient faites pour commencer »,

précise un porte-parole d'Arcos. Dans les faits, il s'agit de creuser des tranchées à la pelle mécanique sur 5 à 10 % de la surface du projet pour des fouilles préventives. Cela devrait durer six mois. À partir des éléments recueillis, la direction régionale des affaires culturelles ordonnera alors les fouilles à proprement parler. Le lancement du chantier, en particulier le terrassement, est toujours annoncé pour décembre 2017 et l'autoroute à deux

fois deux voies est programmée pour être mise en service le 30 septembre 2020. D'ici là, le concessionnaire va monter progressivement en charge en matière de communication. Il prévoit notamment la publication, trois fois par an, d'un magazine tiré à 15 000 exemplaires, destiné à informer les riverains de l'avancée du chantier. Le premier numéro sera distribué en septembre prochain. ■

OLIVIER CLAUDON